

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

9^e séance, 23^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 22 juin 2021 à 18 h, à distance (Zoom).

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles (points 1 à 2.3)
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (points 1 à 2.2)

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 juin 2021 à 17 h 57.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CEX-20-21-077

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'AJOUTER le point 2.3 – École du Grand-Voilier – Saint-Laurent – Octroi d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et ;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2021
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion
- 2.2 Mandat d'achat d'équipements pédagogiques numériques 2021-7542-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion
- 2.3 École du Grand-Voilier – Saint-Laurent – Octroi d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CEX-20-21-078

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2021

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2021 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mai 2021 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CEX-20-21-079
SRTIC**

2.1 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la suite des règles d'investissement 50760, a mandaté l'organisme CAG pour mener une collecte d'informations auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le mandat d'achat des postes informatiques et moniteurs neufs confié au CAG est d'un an avec deux options de renouvellement de 6 mois pour un maximum de deux ans au total;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021-7525-60;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumond, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-20-21-080
SRTIC**

2.2 Mandat d'achat d'équipements pédago numériques 2021-7542-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la suite des règles d'investissement 50760, a mandaté l'organisme CAG pour mener une collecte d'informations auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le mandat des équipements pédago numériques confié au CAG est d'un an;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus, dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas (Art. 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* [C-65.1, r.2] afin d'optimiser nos investissements en formation et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu:

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021-7542-01;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumond, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-20-21-081
SRM**

2.3 École du Grand-Voilier – Saint-Laurent – Octroi d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec

ATTENDU l'installation de bâtiments modulaires afin d'accueillir la clientèle de l'École du Grand-Voilier – des Hirondelles pendant l'année scolaire 2021-2022 sur le site de l'École du Grand-Voilier – Saint-Laurent;

ATTENDU la nécessité de raccorder au réseau électrique d'Hydro-Québec ces bâtiments modulaires pour la période d'utilisation desdits bâtiments et sans excéder 24 mois;

ATTENDU qu'Hydro-Québec adresse au Centre de services scolaire des Navigateurs une demande afin d'élargir une servitude existante en sa faveur, ladite demande portant sur une superficie d'environ 108 m² tel qu'apparaissant au plan porté à l'attention des membres du comité exécutif. Cette servitude bénéficiera également à Bell Canada.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Roberge et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs octroi une servitude d'utilité publique, pour une durée de 24 mois, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur le lot 1 963 705, ladite servitude longeant la parcelle nord-est du lot et contenant une superficie approximative de 108 m²;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adresse une demande d'autorisation au ministre de l'Éducation du Québec, M. Jean-François Roberge;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CEX-20-21-082

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité

Ève Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale